

Le ministÈre de l'Environnement endommage... et doit payer

Dossier de la rÈdaction de H2o
January 2021

Le ministÈre de l'Environnement du QuÈbec reconnaÈt avoir causÈ des dommages  un lac de la rÈserve faunique des Laurentides en y dÈtruisant un barrage. Les travaux rÈalisÈs par le Centre d'expertise hydrique du QuÈbec en 2013 ont eu pour effet de dÈtruire l'habitat du poisson dans le lac Roy, oÈ la Nation huronne-wendat possÈde un chalet communautaire. La qualitÈ de la pÈche a considÈrablement diminuÈ par la suite dans ce plan d'eau situÈ  une douzaine de kilomÈtres au sud-ouest de L'Ètape. Les travaux dont le but tait de ramener le lac Roy  son tat naturel auraient dÈ obtenu l'aval du fÈodÈral, ce qui n'avait pas tÈ fait.

En 2018, PÈches et OcÈans Canada a entrepris une poursuite judiciaire contre le ministÈre de l'Environnement en vertu de la Loi sur les pÈches. AprÈs deux ans de procÈdure, les parties ont convenu d'une dÈjudiciarisation du dossier au palais de justice de QuÈbec. En cas de condamnation, le MinistÈre s'exposait  des amendes totalisant un maximum de 300 000 dollars. Le gouvernement fÈodÈral a acceptÈ de retirer l'accusation, en change d'un engagement du ministÈre provincial d'investir 120 000 dollars pour amÈliorer la protection du poisson et  des fins liÈes  l'exercice de la pÈche dans la rÈserve faunique des Laurentides. Ce fonds, administrÈ par PÈches et OcÈans Canada, servira  rÈaliser des projets prÈsentÈs par la Nation huronne-wendat, qui a tÈ consultÈe lors des nÈgociations. Le gouvernement provincial s'engage aussi  reconstruire le barrage du lac Èmilie et  rÈviser la pÈriode d'abaissement du niveau du lac Sainte-Anne pour y maximiser le dÈveloppement des frayÈres de l'omble de fontaine et de l'omble chevalier.

Yannick Bergeron -Â Radio-Canada